



DÉCISION

N° : 2025 -112

Exécutoire le : 23 AVR. 2025

Publiée / Notifiée le : 23 AVR. 2025

Visée le : 23 AVR. 2025

MARCHES PUBLICS

N°25007 Lot 1

Déploiement du stationnement payant site de la croix verte :

Lot 1 : Génie civil et génie électrique

Infructuosité

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021 et du 21 juin 2021 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : INFRUCTUOSITE

Le marché cité en objet a été envoyé à la publication le 11/02/2025

La réception des offres a eu lieu le 04/03/2025 à 12h00.

Or, aucune offre n'a été reçue

Ainsi et en application de l'article R2122-2 du Code de la commande publique, GRAND LAC a décidé de déclarer cette consultation infructueuse et de relancer une consultation pour ce lot sans publicité ni mise en concurrence préalables

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique
Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique - travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage
le 22/04/2025 15:57:29



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision n.2025-112 : Déploiement du stationnement payant site de la croix verte : Lot 1 : Génie civil et génie électrique Infructuosité

Date de transmission de l'acte : 23/04/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 23/04/2025

Numéro de l'acte : DEC968 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250422-DEC968-AR

Date de décision : 22/04/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.2. Fiscalité
7.2.9. Autres taxes et redevances